

Lancement de Reims Créator 2010, 12^e édition

Mercredi 31 mars, 11h00, Hôtel de Ville

Intervention d'Adeline Hazan, maire de Reims

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Notre ville dispose de ressources considérables : une vie universitaire solide, une vie culturelle importante, des salariés qualifiés, des entreprises dynamiques, un foisonnement d'associations dans tous nos quartiers et une jeunesse qui ne demande qu'à s'engager.

Par son potentiel, sa population, ses infrastructures, ses équipements, Reims a la capacité d'être un levier pour l'emploi dans notre région.

Le développement économique, c'est avant tout le résultat d'une politique globale : une politique culturelle et éducative ambitieuse, un dynamisme des associations de toute nature, une volonté d'appuyer les initiatives et les projets, et même l'embellissement de la ville.

En fait, nous travaillons pour tout ce qui concourt à l'attractivité de notre ville.

Nous le faisons en gardant un seul objectif en tête : l'emploi. L'emploi par le développement économique et le développement économique par l'emploi.

Nous restons ambitieux pour l'avenir de notre agglomération, en cette période difficile pour l'investissement et difficile pour l'emploi.

Le développement économique peut se mesurer à l'aune du nombre et du succès des créations d'entreprises.

Nous soutenons la création d'entreprises. Nous le faisons en accompagnant des campagnes de valorisation, en accompagnant les projets et en organisant des concours comme *Reims Creator*.

Nous sommes efficaces, parce que nous le faisons ensemble, chambres consulaires, associations, et collectivités.

La chambre d'Agriculture, la chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et

d'Industrie, l'Ordre des Experts-comptables sont partenaires de cette opération depuis longtemps.

Pour cette 12^e édition, la fédération du Bâtiment et le Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprise les ont rejoints.

Des entreprises sont également associées, comme les biscuits FOSSIER, l'AG2R, le CIC et A.T.S.

Ce concours, organisé tous les deux ans, récompense l'audace et la volonté d'entreprendre.

Il est ouvert aux entreprises créées ou reprises dans notre département entre le 1^{er} janvier 2005 et le 18 juin 2010.

Il s'agit pour nous tous de soutenir ceux qui se battent pour créer de l'activité et des emplois.

Le 21 octobre prochain, nous distribuerons une dotation de 65.000 € aux sept entreprises lauréates pour les sept catégories du concours.

Chacun de ces sept prix valorise l'acte d'entreprendre, l'investissement fort d'un créateur ou d'un repreneur.

Pour une collectivité comme la nôtre, la création ou la reprise d'entreprise, c'est aussi un facteur

d'aménagement du territoire. C'est un vecteur du maintien ou du développement d'activités économiques.

En associant les partenaires publics et privés au prix *Reims Creator*, nous offrons aux lauréats non seulement la caution des institutions, mais aussi celle des acteurs économiques.

Bonne chance et tous mes vœux de réussite à tous les candidats !

Je vous remercie.